Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20261102-20261102083-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

Présents (27) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, M. SIMON, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (2) : Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme MALINGE).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/083 Approbation de la convention de gestion des terrains de padel avec le TCE

Par délibération du 13 septembre 2022, modifiée le 28 mai 2024, le conseil municipal a approuvé de confier la gestion des terrains de padel au Tennis club d'Elven (TCE).

Afin de tenir compte des charges financières portant sur la gestion des terrains de padel et supportées par chacune des parties, il a été décidé de faire évoluer les modalités de répartition des recettes issues des locations des courts de padel. Ainsi, les recettes seront réparties, après déduction des charges engagées par chacune des parties, à 50% chacun en cas de solde restant positif.

Lesdites charges couvrent (liste non exhaustive) :

- Pour la commune : l'amortissement des investissements, la maintenance des terrains et vitres, le sable en regarnissage, etc.
- Pour le tennis club d'Elven : l'acquisition de matériel destiné à la location, l'acquisition de petit matériel d'entretien, etc.

La présente convention prévoit également l'évolution des tarifs de location, une heure de location passant de 18 à 20€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention modifiée de mise à disposition des terrains de padel à l'association du tennis club d'Elven, conformément au projet annexé à la présente délibération ;
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 3 novembre 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 05/11/2026
Qualité : MAIRE

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 08/11/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444